

MM/MM

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION
C I V I L E

D E C R E T N° 78/617 DU 16 SEPT. 1978
/MTPT/ANAC
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1977 des Fonctionnaires
des cadres de la catégorie A des Services
Techniques (METEOROLOGIE)

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE
DU PLAN ;

A.N.A.C.

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 fixant le Sta-
tut Général des Fonctionnaires ;

VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 60-287 du 8 Octobre 1960 modifiant
le Décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques de la
la République Populaire du Congo en ce qui concerne le Ser-
vice de la Météorologie ;

VU le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°
15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonction-
naires ; VU le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des
cadres de l'Etat ;

VU le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 72-272 du 5 Août 1972 modifiant le
tableau hiérarchique des catégories A et B des Services
Techniques en ce qui concerne le Service de la Météorologie,
abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 14 bis
du Décret n° 60-287 du 8 Octobre 1960 et de l'article 15 de
l'Arrêté n° 2160/FP du 26 Juin 1958 ;

VU le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

VU l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 structurant
le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

VU le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative
à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire
du Congo ;

VU le Procès-verbal de la Commission Paritaire
réunie à Brazzaville le 18 Mai 1978 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er .-Sont inscrits au tableau d'avancement au titre
de l'année 1977 les Ingénieurs de la Météorologie des Cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(METEOROLOGIE) dont les noms suivent :

.../...

Pour le 4° échelon - A 30 MOIS

MM.- BAKEKOLO Emmanuel
MOUNINGUISSA Rémy

SGAC B/VILLE
ASECNA B/VILLE

Pour le 8° échelon - à 2 ANS

MM.- DIBEINZI Marcellin
MONDJO Gaston-Julien
LOUBELO Achille

ASECNA B/VILLE
ASECNA B/VILLE
ASECNA B/VILLE

Article 2: Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice Président du : BRAZZAVILLE, LE 16 SEPTEMBRE 1970
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

LIEUTENANT COLONEL MARTIN M'BIA

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUISSOU-POUATI

COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

H. LOPES.-

AMPLIATIONS :

F.C.R.P.C.....	1
Ministère des T.P.T...	2
S.C.T.P.T.....	2
D. E. P.	10
D. C. F.	2
A. N. A. C.	5
S.E.C.N.A.....	5
Dossiers	10
Intéressés	5
EGCH/B.C.....	3